**Questionnaire sur la dimension culturelle du droit à l'éducation**

***1- La façon dont la question du respect de la diversité culturelle et des droits
culturels de chaque personne est prise en compte dans les programmes
scolaires (cadre législatif institutionnel et politique et mise* en *œuvre)***

***2- La façon dont la question du respect de la diversité culturelle et des droits
culturels de chaque personne est prise* en *compte dans l'organisation du
système scolaire et des écoles (cadre législatif, institutionnel et politique et
mise* en *œuvre)***

Dans le cadre de son attachement au respect et à la promotion des droits de
l'homme, le Maroc déploie des efforts divers en vue de garantir un système éducatif
permettant de promouvoir la diversité culturelle. Le choix des curricula consacre
l'ouverture aux différentes composantes de la culture marocaine internationales. Les
enfants sont initiés dès le primaire aux différentes activités artistiques sans aucune
restriction, activités qui sont organisées dans les établissements scolaires tout cycle
confondu et avec le concours des différents partenaires. Lesdits curricula et activités
artistiques consacrent aussi l'expression libre, la créativité, l'art, les valeurs humaines, la
tolérance, la critique.

A cet égard, dans le cadre de la mise en œuvre de « la vision stratégique de la
réforme 2015/2030 pour une école de l'équité, de la qualité et de la promotion»,
notamment ses leviers 13 (maitrise des langues enseignées et diversification des langues
d'enseignement), 17 (consolidation de l'intégration socio-culturelle) et 18 (édification
d'une société citoyenne, démocratique et égalitaire), les actions suivantes ont été
menées:

- L'épuration de 139 manuels scolaires de tout texte ou image ou photo
véhiculant un message de négation ou de haine envers l'autre différent soit par
sa couleur ou sa langue ou sa religion ou son appartenance ethnique ou son
genre ou son handicap;

- L'élaboration de nouveaux curricula de l'éducation islamique pour la
promotion d'un islam tolérant, modéré et respectant les autres croyances, sur
la base desquels les manuels scolaires ont été élaborés et validés par les
commissions compétentes du département de l'éducation;

- L'élaboration d'une ingénierie curriculaire du préscolaire intégrant la diversité
culturelle et linguistique, l'acceptation des différences, la tolérance et les règles
de vie en commun;

- L'institutionnalisation des projets d'établissement comme vecteur
d'opérationnalisation intégrée et adaptée aux réalités locales, des stratégies et

orientations du département à l'échelle nationale y compris l'éducation aux
valeurs notamment l'éducation et le respect de la diversité culturelle;
- L'encouragement de différents partenariats avec les intervenants dans le
domaine de la culture à travers l'organisation de diverses concours locaux ou
régionaux ou à l'échelle nationale dans différents thèmes (culture, langues,
théâtre, arts plastiques, communication, cinéma ... ) ;

- La multiplication des clubs éducatifs des élèves comme espace de l'exercice et
de la promotion de l'éducation aux valeurs notamment la diversité culturelle et
linguistique, et l'épanouissement de tout un chacun à travers la participation à
la conception et à la participation aux activités au sein des établissements
scolaires;

- L'organisation des ateliers du patrimoine et des visites guidées au profit des
écoles (94957 visiteurs au cours de 2019) ;

Aussi, la loi cadre n°51-17 relatif au système d'éducation, de formation et de la
recherche scientifique1, qui a été adopté en août 2019, porte essentiellement sur la
restructuration du système éducatif, l'accessibilité à ses services, les curricula et les
programmes de formation, les acteurs, la gouvernance et le financement. Elle souligne,
dans son article 5, que l'intégration de la dimension culturelle dans les programmes, les
curricula, les formations, vise de faire connaitre, aux générations futures, le patrimoine
culturel national et s'ouvrir sur d'autres cultures, constitue une fonction, entre autre, du
système d'éducation de formation et de l'enseignement scientifique.

Un plan exécutif intégré est élaboré pour mettre en œuvre cette loi-cadre.

***3- Les mesures relatives à la question des langues de l'enseignement, des arts des
patrimoines, des sciences, de l'histoire, des valeurs et des religions ou encore
des visions du monde et des modes de vie, dans leur diversité***

Dans le cadre de la consolidation juridique et institutionnelle dans le domaine
linguistique, la loi organique définissant le processus de mise en œuvre du caractère
officiel de la langue amazighe, ainsi que les modalités de son intégration dans
l'enseignement et les domaines prioritaires de la vie publique2 a été promulguée. Cette
loi permettra d'officialiser la langue amazighe dans tous les domaines prioritaires de la vie
publique et de l'intégrer dans les secteurs de l'enseignement, de la législation et l'action
parlementaire, les médias et la communication, ainsi que dans les différents domaines liés
à la création artistique et culturelle.

Aussi, des mesures ont été prises afin d'intégrer la langue amazigh dans
l'enseignement, à savoir:

1 Bulletin officiel n° 6805 en date du 19 aout 2019
2 Bulletin officiel n09314, du 26 septembre 2019.

- La révision des curricula de l'enseignement primaire des langues, des sciences, et
des humanités (histoire- géographie et éducation à la citoyenneté) en intégrant les
éléments susmentionnés;

- La diversification progressive des langues d'enseignement des matières
scientifiques et techniques et l'organisation de sessions de formations au profit des
enseignantes et des enseignants de ses disciplines.

Concernant la promotion de la diversité culturelle au profit des enfants dans le domaine
de la participation à la vie culturelle, le Département de la culture procède à :

- L'organisation de plusieurs concours destinés aux enfants et aux jeunes tels que le
concours de chant et de la musique en parallèle des festivals des arts et patrimoine,
et le concours des arts plastiques et arts de la photographie;

- L'organisation du festival international du Théâtre de l'enfant à Taza, un
événement dédié exclusivement aux créations des enfants;

- La création de plusieurs prix découlant du Grand Prix du Livre dont le Prix du Livre
de l'Enfant et des jeunes;

***4- les difficultés concrètes et particulières rencontrées pour assurer une éducation
inclusive et de qualité qui permet en même temps l'épanouissement******de la diversité
culturelle et des droits culturels de chaque personne***

Les difficultés concrètes ou particulières résident dans les disparités dans
l'implication effective et responsable des parties prenantes y compris une partie du
personnel administratif ou éducatif, et leur assimilation des priorités du système éducatif,
sans oublier la nécessité de mobiliser plus de ressources matérielles et financières pour
subvenir à la demande accrue des clubs des élèves surtout à organiser plus d'activités
parascolaires.

Un autre défi s'impose relatif aux mécanismes de régulation qui doivent être instaurés
pour que les réseaux sociaux respectent la diversité culturelle, voire même contribuer à
sa promotion et à la promotion des valeurs universelles des droits humains.

***5- Les mécanismes particuliers pour consulter et assurer la participation des parties
prenantes, en particulier les populations concernées et les parents, pour une
meilleure compréhension et effectivité du droit à l'éducation,******notamment dans sa*
*dimension culturelle, et la place accordée dans ce contexte à la parole des enfants***

Des mécanismes de participation des parties prenantes sont mis en place à l'instar
des conseils de gestion des établissements scolaires ou siègent les représentants des
enfants et les représentants des associations des parents d'élèves; les clubs éducatifs; le
parlement de l'enfant et ses conseils régionaux dans les 12 académies, ainsi que lors du
processus de l'élaboration et de validation du projet d'établissement.